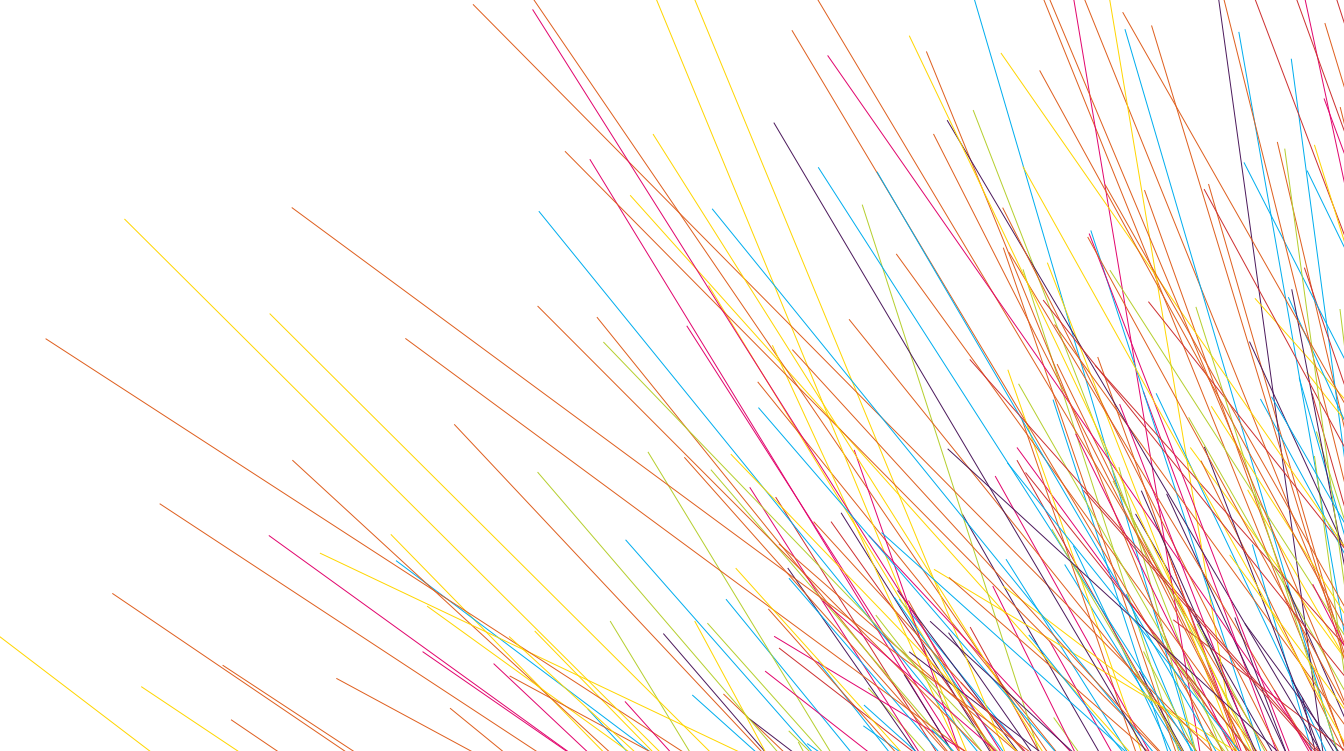




Le guide pratique en bref

COALITION
CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS
CONTRE LE
RACISME ET LA
DISCRIMINATION

(CCMCRD) – Guide pratique à l'intention des municipalités,
des organisations et des citoyens.



« ... EN METTANT FIN AU RACISME ET AUX MULTIPLES FORMES DE DISCRIMINATION, LES VILLES PEUVENT ÉDIFIER DES SOCIÉTÉS INCLUSIVES ET RESPECTUEUSES OÙ TOUS LES GENS ONT UNE CHANCE ÉGALE DE PARTICIPER À LA VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET POLITIQUE DE LA VILLE. »

– APPEL À UNE COALITION DES MUNICIPALITÉS CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION, 2005

AU SUJET DE LA COALITION

La Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (ci-après « la Coalition ») est l'une des six coalitions qui composent la Coalition internationale des villes contre le racisme. La Coalition internationale, lancée en mars 2004 par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) consiste en un réseau de villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, l'exclusion et l'intolérance.

L'objectif principal de la Coalition est de répondre au besoin d'une plateforme permettant d'accroître et de renforcer notre capacité à protéger et à promouvoir les droits de la personne par le biais d'une responsabilité partagée entre les administrations locales, des organisations de la société civile et d'autres institutions démocratiques. Elle est basée sur le désir commun d'atteindre les deux objectifs suivants :

- 1. Faire part de ses expériences et leçons apprises à autrui.**
- 2. Renforcer les politiques qui s'opposent à toutes les formes de discrimination afin de parvenir à une meilleure inclusion sociale.**

Pour réaliser ces objectifs, la Coalition bénéficie du soutien inestimable de ses nombreux partenaires, parmi lesquels l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne, la Commission canadienne pour l'UNESCO, la Fondation canadienne des relations raciales, la Stratégie pour un milieu de travail sans racisme du Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), la Fédération canadienne des municipalités, les commissions des droits de la personne de l'Alberta, de l'Ontario et de la Saskatchewan, l'Union des municipalités du Québec, l'*Alberta Urban Municipalities Association*, l'*Union of Nova Scotia Municipalities* et l'Association nationale des centres d'amitié. Des instituts de recherche, notamment la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (Université du Québec à Montréal), des organisations et ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'un grand nombre d'intervenants locaux complètent le réseau.

EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2011, 51 MUNICIPALITÉS DANS NEUF PROVINCES AVAIENT ADHÉRÉ À LA COALITION.

Une liste à jour des municipalités signataires se trouve sur les sites www.unesco.ca et www.ccmard-ccmcrd.ca

Coalition internationale des villes contre le racisme

www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/human-rights/fight-against-discrimination/coalition-of-cities/

Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination

www.ccmard-ccmcrd.ca

LES DIX

ENGAGEMENTS COMMUNS

Les municipalités signataires de la Coalition se basent sur dix engagements communs pour influencer et guider leur travail. Ces dix engagements communs sont divisés en trois domaines principaux de responsabilité municipale :

LA MUNICIPALITÉ COMME GARDIENNE DE L'INTÉRÊT PUBLIC

- 1.** Renforcer la vigilance contre le racisme et la discrimination d'ordre systémique et individuel.
- 2.** Étendre la surveillance du racisme et de la discrimination au sein de la collectivité ainsi que les actions municipales prises pour lutter contre le racisme et la discrimination.
- 3.** Informer et soutenir les victimes du racisme et de la discrimination.
- 4.** Encourager les services de police à devenir des organisations exemplaires par leurs efforts de lutte contre le racisme et la discrimination.

LA MUNICIPALITÉ COMME ORGANISME PROTECTEUR DES DROITS DE LA PERSONNE

- 5.** Respecter l'égalité des chances en qualité d'employeur municipal, de fournisseur de services et d'entrepreneur.
- 6.** Appuyer des mesures en vue de promouvoir l'équité sur le marché du travail.
- 7.** Soutenir des mesures de lutte contre le racisme et la discrimination et promouvoir la diversité et l'égalité des chances en matière de logement.

LA MUNICIPALITÉ COMME COMMUNAUTÉ PARTAGEANT LA RESPONSABILITÉ DU RESPECT ET DE LA PROMOTION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA DIVERSITÉ

- 8.** Faire participer les citoyens et citoyennes en leur donnant un rôle à jouer dans les initiatives antiracistes et le processus décisionnel.
- 9.** Appuyer des mesures visant à lutter contre le racisme et la discrimination et promouvoir la diversité et l'égalité des chances dans le secteur de l'éducation, et dans d'autres formes d'apprentissage.
- 10.** Promouvoir le respect, la compréhension et l'importance de la diversité culturelle, et l'intégration des communautés autochtones et racialisées à la structure culturelle de la municipalité.

À PROPOS DU GUIDE PRATIQUE

Le présent guide est conçu pour venir en aide aux municipalités qui ont déjà adhéré à la Coalition, à celles qui considèrent le faire, ainsi qu'aux organisations communautaires et aux citoyens qui souhaitent encourager et soutenir la participation de leur municipalité au sein de celle-ci. Il a été conçu pour être facile à utiliser, adaptable aux besoins des communautés locales et pratique pour les municipalités et ce, à toutes les étapes de leur participation à la Coalition. Ainsi, qu'une municipalité considère devenir membre, élaborer un plan d'action ou évaluer ses efforts et sa participation, le guide pratique contient des outils pour l'aider. Vous y trouverez :

- **des renseignements utiles** sur ce que cela signifie pour une municipalité d'adhérer à la Coalition.
- **des exemples de bonnes pratiques**, procédures et activités possibles afin de refléter toute la gamme des dix engagements communs.
- **des outils pratiques** comme des exemples de communiqués de presse, le texte de la Déclaration d'adhésion à la Coalition, des exemples de résolutions adoptées par des conseils municipaux et des modèles de plans d'action.

POURQUOI LES MUNICIPALITÉS?

Les municipalités possèdent des forces et des capacités uniques qui en font des acteurs décisifs dans les efforts visant à favoriser l'égalité et le respect pour tous les citoyens. Parmi celles-ci : représenter une force politique majeure au sein de la communauté locale; diriger la prestation de services essentiels au sein de la communauté locale; avoir la capacité d'influencer l'opinion publique et de rassembler divers intérêts pour le bien commun.

QUELS SONT LES AVANTAGES DÉ SE JOINDRE À LA COALITION?

Les municipalités profitent de nombreuses façons de leur adhésion à la Coalition. Les avantages comprennent les suivants : accès amélioré à un réseau de municipalités de différentes régions du Canada et d'ailleurs au monde favorisant l'échange de bonnes pratiques et de ressources afin de lutter contre le racisme et les autres formes de discrimination; partenariats renforcés avec des organisations, entreprises et individus de la communauté qui sont préoccupés par la discrimination; durabilité et documentation accrues des initiatives antidiscriminatoires grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action approuvé et adopté par le conseil municipal; et plus encore!

D'INVESTIR TEMPS ET RESSOURCES AFIN DE CRÉER DES COLLECTIVITÉS ACCUEILLANTES ET INCLUSIVES?

La mise en œuvre durable et réussie d'un plan d'action pour la Coalition et la création de communautés plus accueillantes et inclusives offrent de nombreux avantages tangibles pour une municipalité : une vie plus riche, plus sécuritaire et plus cohésive (amélioration de la vie communautaire); une prestation améliorée des services, un moins grand nombre de plaintes au conseil municipal et une responsabilité réduite en cas de plaintes en matière de discrimination (augmentation de l'efficacité); être mieux placée pour attirer et retenir au sein de sa main-d'œuvre les immigrants ainsi que les membres des peuples autochtones et des groupes sous-représentés (amélioration de la vie économique); être mieux préparée et réagir plus efficacement quand des incidents de discrimination surviennent (amélioration de la réponse).

AVANT DE SE JOINDRE À LA COALITION

Lorsqu'une municipalité décide de se joindre à la Coalition, une bonne planification et de bons préparatifs peuvent l'aider à surmonter les défis et à faciliter son adhésion à la Coalition. La section 2 comporte des renseignements et des idées pour :

- **mobiliser les intervenants** – Le guide pratique présente certains aspects à ne pas oublier lorsque l'on mobilise des intervenants communautaires :
 - Tenez compte de la diversité
 - Variez vos approches
 - Faites preuve de créativité et de souplesse
 - Tirez parti de l'expérience
 - Reconnaissez les limites
 - Effectuez un suivi
- **comprendre la réalité locale** – Le fait de prendre le temps de comprendre sa réalité locale offre de nombreux avantages. La section 2 présente quelques uns de ces avantages, parmi lesquels : veiller à ce que les mesures prises soient pertinentes, importantes et réalisables dans votre contexte local; vous permettre de tenir compte des ressources humaines et financières qui sont à votre disposition pour mettre en œuvre votre plan d'action; et contribuer à la durabilité de vos initiatives en permettant à vos intervenants communautaires d'assumer la responsabilité du travail qui est important pour eux.
- **élaborer une justification** – Lorsque les intervenants communautaires sont mobilisés et que vous avez acquis une meilleure compréhension du contexte local dans lequel vous vivez et travaillez, il est important de compiler ces renseignements et d'élaborer une justification pour soutenir l'adhésion de votre municipalité à la Coalition. La section 2 présente des idées pour vous aider à renforcer votre justification pour l'adhésion à la Coalition :
 - Parlez à d'autres municipalités
 - Faites participer les intervenants
 - Soyez au courant des avantages de l'adhésion à la Coalition
 - Soyez persévérants

SE JOINDRE À LA COALITION

Le processus pour devenir membre signataire de la Coalition est relativement simple. La section 3 présente **quatre étapes** pour vous guider au cours de ce processus :

ÉTAPE 1

Préparer un dossier et obtenir des appuis (comprend des conseils pour obtenir l'appui de votre conseil et procéder à une évaluation de la préparation organisationnelle)

ÉTAPE 2

Adopter une résolution pour adhérer à la Coalition et signer la Déclaration (comprend des exemples de résolutions)

ÉTAPE 3

Informez la Commission canadienne pour l'UNESCO

ÉTAPE 4

Annoncer votre participation et célébrer (une liste des jours ou des mois auxquels vous pourriez jumeler votre activité est incluse)

ÉLABORER UN PLAN D'ACTION

Cette section présente certains des renseignements clés dont il faut tenir compte lors de l'élaboration d'un plan d'action. Vous y trouverez notamment les points suivants :

- **Éléments de réussite** comme former un comité du personnel, engager les élus, faire participer les intervenants, établir un lien avec les priorités, initiatives et réseaux actuels, et refléter votre réalité locale.
- **Identifier les enjeux** au moyen d'entrevues, d'analyses documentaires et données de recensement, de groupes de discussion, de forums communautaires et de groupes consultatifs communautaires.
- **Établir une base de référence** (données sur le logement, la sécurité publique, l'éducation, etc.)
- **Déterminer les mesures à prendre** en vous assurant qu'elles soient « SMART » : **S**pécifiques, **M**esurables, **A**tteignables, **R**éalistes, limitées dans le **T**emps.
- **Indicateurs et évaluation** (indicateurs de rendement ou de mise en œuvre et indicateurs de résultats)
- **Exemples de plans d'action** pour grandes, moyennes et petites municipalités.

La section présente également des exemples pour vous aider à effectuer une analyse comparative entre les sexes, établir un lien entre un plan d'action et un plan de durabilité municipal (PDM), organiser un forum communautaire, suivre l'évolution de la diversité ethnoculturelle et préparer un rapport annuel sur les perspectives sociales.

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Cette section traite de sujets liés à la mise en œuvre du plan d'action de votre municipalité :

- **Trouver les ressources** – Cette section présente quelques idées pour vous aider à trouver les ressources dont vous aurez besoin dans votre communauté : déterminer les ressources actuelles de votre communauté, évaluer les occasions de financement du projet et les opportunités de financement municipal, étendre votre recherche aux ressources non gouvernementales et établir des partenariats.
- **Faire face aux défis** – Certaines stratégies que vous pourriez utiliser pour surmonter les obstacles sont présentées, notamment : revisiter votre vision commune; favoriser l'éducation et la formation à la diversité; consulter des intervenants; et rechercher des idées gagnantes.
- **Célébrer les réussites** – De nombreuses options sont possibles : émettre des fiches de rendement annuel, célébrer une journée importante ou établir un programme de reconnaissance (des exemples sont offerts).
- **Échanger avec les autres et apprendre d'eux** – Parmi les occasions d'échanger avec les autres et apprendre d'eux, on trouve la participation à des activités de réseautage; l'échange de façon informelle; la reconnaissance de l'expertise de votre communauté; et le fait d'échanger, en ne faisant pas que prendre.

MOBILISATION DES AUTOCHTONES

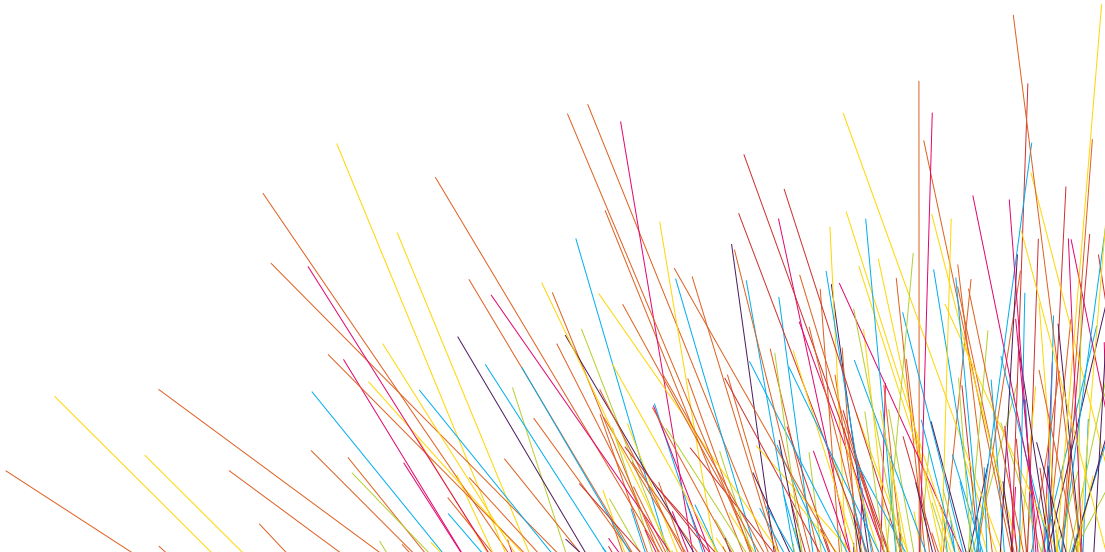
Les dix engagements communs de la Coalition démontrent clairement la nécessité de prendre des mesures pour contrer la discrimination envers les Autochtones et favoriser leur inclusion. Pour y arriver, il est important de les mobiliser et ce, à toutes les phases des initiatives liées à la Coalition. Cette section explore cette mobilisation et donne des exemples de la façon dont les municipalités procèdent pour y arriver. Elle présente également quatre principes pour mobiliser les Autochtones :

1. **Reconnaissance mutuelle**
2. **Respect mutuel**
3. **Partage**
4. **Responsabilité mutuelle**

MOBILISATION DES JEUNES

Cette section présente les conditions et des trucs pour une mobilisation efficace des jeunes. Des façons de les mobiliser au sein de la Coalition y sont également suggérées :

- 1) Engagez votre **conseil jeunesse / groupes consultatifs**.
- 2) Communiquez les membres du **Groupe consultatif jeunesse** de la Commission canadienne pour l'UNESCO et les **écoles membres du réseau des écoles associées de l'UNESCO**.
- 3) Utilisez les **arts, les loisirs et le sport**.
- 4) Reliez votre initiative à des **programmes et des organisations** déjà actifs dans des domaines reliés à un ou plusieurs aspects de la Coalition.
- 5) Encouragez les jeunes de votre communauté à **prendre part** à des **concours** nationaux ou internationaux, des **campagnes ou des formations** connexes à l'inclusion et à la diversité.
- 6) Soyez inspirés par ce qui a été réalisé par d'autres municipalités et **partagez les bonnes pratiques**.



PRATIQUES PROMETTEUSES

Cette section contient de nombreux exemples de politiques, de programmes, d'activités et de ressources pour mettre en œuvre chacun des dix engagements communs.

Par exemple, en ce qui concerne l'**engagement 6 (Appuyer des mesures en vue de promouvoir l'équité sur le marché du travail)**, vous trouverez de l'information sur :

- un **projet pilote de mentorat** – Vancouver, Colombie-Britannique
- le **programme d'acquisition d'expérience de travail** – Oakville, Ontario
- **ImmigrationWorks** et le **programme Connector** – Halifax Regional Municipality, Nouvelle-Écosse
- le **groupe de la chambre de commerce** – Stratford, Île-du-Prince-Édouard

Ainsi que de l'information sur :

- la **Stratégie emploi jeunesse**
- le **Portail des Autochtones du Canada**
- La **Feuille de route embaucheimmigrants.ca**
- **Avantage Carrière**

RECOMMANDATIONS DE FILMS DE L'ONF

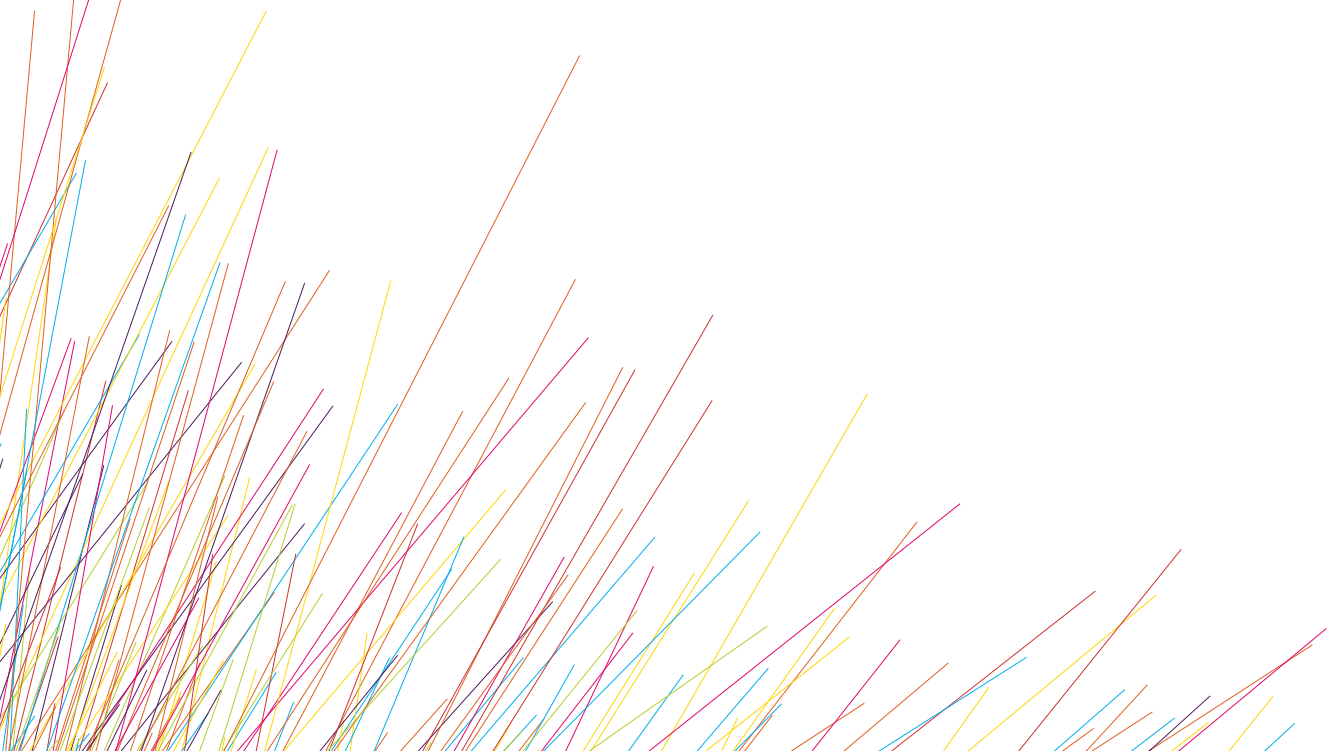
Cette section contient une liste de films choisis par l'Office national du film du Canada (ONF) pour illustrer les dix engagements communs (une autre liste, qui contient les films en anglais, se trouve dans la version anglaise du guide pratique). Les films recommandés ont été sélectionnés pour favoriser la compréhension et la discussion entre les spectateurs.

Par exemple, en ce qui concerne l'**engagement 6 (Appuyer des mesures en vue de promouvoir l'équité sur le marché du travail)**, les films suivants sont recommandés :

- **Jade**, Cal Garingan, 2010, 14 min 46 s.
- **À quand la justice**, Nadine Valcin, 2006, 15 min 20 s.
- **Au bout du fil**, Chedly Belkhodja, 2006, 14 min 10 s.
- **Comme je suis**, Nadia Myre, 2010, 4 min.

Le guide offre aussi certains **conseils pour aider les municipalités, les organisations et les citoyens à utiliser les films de l'ONF dans leur communauté**. Parmi ceux-ci :

- Établissez des limites pour le visionnement du film et la discussion connexe.
- Avant le visionnement du film, choisissez divers motifs que vos participants pourront tenter d'identifier.
- Organisez un débat.
- Encouragez les participants à remplir un tableau SVA (Donna Ogle, 1986).



« LA COALITION PORTE SUR LES GENS, ET SUR COMMENT UNE INITIATIVE LOCALE PEUT AVOIR UNE PORTÉE LOCALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE. ELLE PORTE AUSSI SUR LE POUVOIR QU'ONT LES MEMBRES D'UNE COMMUNAUTÉ D'INFLUENCER PROGRAMMES ET POLITIQUES AFIN D'AMÉLIORER LA VIE DE LEURS CONCITOYENS. »

– DAVID A. WALDEN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO



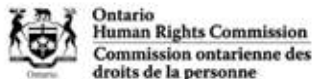
Avec le soutien de :



En partenariat avec :



Remerciements particuliers à :



Le guide pratique contient également un glossaire (section 10) ainsi qu'une liste de ressources suggérées (section 12) parmi lesquelles des trousseaux et guides pratiques, des rapports et études, des vidéos ainsi que des sites Web en lien avec la Coalition.

Vous pouvez télécharger gratuitement le guide pratique aux adresses

www.unesco.ca et www.ccmard-ccmcrd.ca

Tous droits réservés. Cette publication peut être reproduite en entier ou en partie, à des fins personnelles et non commerciales, à condition d'en reconnaître les auteurs.

© Commission canadienne pour l'UNESCO, février 2012.

